2025-49/CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20250625-2025-49-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 02/07/2025

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Patrick OLLIER,

En téléconférence :
Vincent BEDU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Didier GONZALES,
Philippe GOUJON,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :
Laurence COULON
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :
Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :
Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical 30

En exercice..... 28

Présents à la Séance 14

Représentés par mandat 7

Absents 7

Au *titre* de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :
François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Au sein de la Direction générale adjointe en charge des ressources (DGAR), trois évolutions de l'organisation sont proposées afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services ;

- La finalisation de l'évolution de l'organisation de la Direction des finances et de la commande publique (DFCP) est proposée afin de tenir compte des enjeux propres à la direction et des enseignements de l'évolution organisationnelle mise en œuvre en 2024. Ainsi le poste de de **directeur adjoint des finances et de la commande publique, chargé du pilotage financier et des recettes** est supprimé à compter du 1er juin 2025, date à laquelle le poste sera vacant. Il est par ailleurs proposé de transformer un poste du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux pour le poste de **directeur des finances et de la commande publique**, en un poste d'ingénieur en chef compte tenu du profil du candidat retenu dans le cadre de la procédure de recrutement. Enfin, pour permettre l'adéquation entre les missions exercées et les filières statutaires, il est proposé d'élargir l'accessibilité au poste de **responsable de la gestion budgétaire et comptable** aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

- Au sein de la direction des ressources humaines, il est proposé de faire évoluer l'un des deux postes de **gestionnaire carrière-paie** en **responsable du pôle gestion du personnel, en charge de la gestion du personnel**, afin de tenir compte des enjeux propres à la direction et des missions renforcées liées au poste. Le poste de gestionnaire carrière-paie restant sera placé sous la hiérarchie du poste de responsable ainsi transformé. Ce dernier demeure ouvert au grade de rédacteur territorial et est ouvert aux attachés afin de maximiser les chances de l'EPTB d'identifier les profils adéquats.

- A compter du 1er juillet 2025, dans le cadre de l'optimisation fonctionnelle de l'organigramme, il est proposé de procéder à une réorganisation administrative concernant trois postes jusqu'alors directement rattachés à la Direction générale des services. Cette évolution vise **à intégrer au sein de la Direction générale adjointe en charge des ressources, sous la hiérarchie du directeur général adjoint en charge des ressources les postes suivants** : assistant de direction, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe ; assistante administrative, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe ; et le poste de directeur du secrétariat général, renommé « chargé de mission secrétariat général ».

De même, afin d'optimiser le processus de recrutement consécutif à la vacance du poste de **chef d'équipe d'entretien des espaces naturels et des ouvrages de génie-civil du secteur Seine**, sur le grade de technicien principal de 2ème classe (catégorie B) et dans l'objectif de diversifier les profils susceptibles de candidater, il est proposé d'élargir statutairement l'accès à cette fonction :

- En transformant le poste de technicien principal de 2ème classe, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), permettant de valoriser des compétences techniques et d'encadrement intermédiaire ;
- En créant le poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), reconnaissant ainsi l'expertise technique et les aptitudes à l'encadrement de proximité.

Enfin, il est proposé de procéder, dans le cadre de la de l'adaptation d'un poste :

- à la transformation statutaire d'un poste de rédacteur territorial en un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux au sein de la Direction adjointe chargée des PAPIs et de l'animation territoriale. Cette requalification statutaire, effective à compter du 1er août 2025, concernera les fonctions de **chargée de coordination administrative, logistique et communication**, dont les missions évoluent et nécessitent désormais un niveau d'expertise et de responsabilité correspondant à la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L.313-1, L.332-8-2, L.332-23-1°et L.332-23-2 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité social territorial du 10 juin 2025 ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de transformation, de création et de suppression d'emplois ci-dessus.

Article 2 : AFFECTE les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte***
- ***informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL MIS A JOUR

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Emplois fonctionnels	-	**2**	**2**	**0**
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative	-	**22**	**16**	**0**
Administrateur	A	1	0	0
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	6	5	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	5	3	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	4	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0
Filière Technique	-	**102**	**89**	**0**
Ingénieur général	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	4	3	0
Ingénieur principal	A	15	14	0
Ingénieur	A	6	3	0
Technicien principal 1ère classe	B	13	13	0
Technicien principal 2è classe	B	6	6	0
Technicien	B	10	7	0
Agent de maîtrise principal	C	17	17	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11	9	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	5	0
Adjoint technique	C	10	8	0
TOTAL	-	**124**	**105**	**0**

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché principal en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Attaché en CDD	A	11	11	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur principal 1ère classe en CDI	B	1	1	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDI	B	1	1	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. L. 332-12
Adjoint administratif en CDD	C	1	1	Art. L. 352-4
Ingénieur en chef en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	2	2	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	4	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDD	A	1	1	Art. L,332-14
Technicien principal de 2ème classe	B	5	5	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	1	1	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-14
TOTAL	**-**	**33**	**33**	**-**

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	-	1	0	25 septies et 32 loi de 1983
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Responsable administratif et financier projet casier pilote de la Bassée	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint administratif en renfort	C	1	0	Art. L. 332-23-1°
Adjoint technique remplaçant	C	2	2	Art. L. 332-13
Technicien	B	2	1	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication graphisme webdesigner	-	1	0	Droit prive
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	0	Droit privé
Apprenti juriste	-	1	1	Droit privé
Animateur - adjoint administratif saisonnier	C	2	0	Art. L. 332-23-2°
Saisonnier hydrométrie	C			
TOTAL	-	19	12	-

TOTAL GENERAL : 176 postes budgétaires, dont 157 permanents et 19 non permanents.

POUR INFORMATION
ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC
Chef d'exploitation	B	1	0
TOTAL	-	1	0